

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2019 20h30

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 4

secrétaire de séance : Maryvonne LENFANT

- **Vote du Compte administratif 2018** présenté par Danielle ANDREY maire, non votante
→ adopté à l'unanimité 4 POUR
- **Vote du Budget primitif 2019**
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
Ces documents sont disponibles in extenso au secrétariat et sur le site de la commune à la rubrique Municipalité (avec leurs notes de synthèse respectives)
- **Travaux de consolidation de la rambarde du pont de Montardré** par l'entreprise L'Argonnaise; le Conseil municipal approuve la pose de 3 « jambes de force », en plus des nouveaux scellements en béton qui viennent d'être réalisés
- **Toit de la mairie** : Suite aux fuites d'eau constatées dans le conduit de cheminée du logement de la mairie, l'entreprise Julien Huet va procéder à une étanchéisation renforcée du solin et au remplacement d'une centaine d'ardoises pour un montant 665 € HT ; le Conseil municipal reconnaît la nécessité de restaurer ce toit, qui n'a jamais fait l'objet d'une réfection complète.
- **Devis achat lave-vaisselle semi professionnel** : l'entreprise « Evolution » de Lumes, conseillée par notre plombier, propose un appareil SMEG correspondant aux besoins de la salle des fêtes, avec pompe de vidange, adoucisseur et doseurs de détergent intégrés, cycles courts de 2 à 3 mn, raccordement au secteur 220 V ; suite à la comparaison avec des prix internet , l'offre apparaît compétitive et l'appareil bénéficiera de la livraison, du branchement et d'une démonstration aux utilisateurs. Montant 2055 € HT
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- **Subvention au collège Drouot de Vouziers** : le conseil décide du versement de 60 € destinés au budget du voyage au Puy du Fou, organisé par les professeurs de lettres pour des élèves de 5^{ème} et 4^{ème}
→ adopté à la majorité 3 POUR 2 ABST
- **Implantation de l'enseigne commerciale au niveau du kota** situé 9 bis rue Principale : Mme Andrey a vérifié que l'enseigne respectait bien les règles de dimension et de distance par rapport aux habitations limitrophes, telles que définies par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable ; M. et Mme Lahaye en ont été avisés

Questions diverses

Mme Lahaye, arrivée en cours de séance, demande au Conseil de bien vouloir mettre à l'ordre du jour d'une des prochaines séances les possibilités d'exonération concernant les taxes de fiscalité directe locale au regard de la situation de Montgon en ZRR (zone de revitalisation rurale) et BER (bassin d'emploi à redynamiser). Par ailleurs, la taxe d'aménagement, élément de fiscalité indirecte locale, est également abordée bien que d'après Mme Andrey, la commune n'ait jamais voté son instauration et ne soit donc pas concernée. Ces questions nécessitent une instruction approfondie et seront abordées ultérieurement.